



SOLIDARITÉS ET SERVICES À LA POPULATION

Structure d'accueil de jeunes enfants

OBJECTIF

Accompagner les collectivités dans la création de structures d'accueil et renforcer ainsi la dynamique départementale en matière d'accueil du jeune enfant.



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Appui juridique et administratif en matière de création de structures d'accueil, réglementation, procédures d'instruction de dossiers...
- ✓ Appui technique portant sur l'adéquation et la sécurité des locaux, les conditions de fonctionnement, sur l'effectif et la qualification du personnel.
- ✓ Soutien à la création d'emplois des agents de la structure d'accueil.

Service Protection maternelle et infantile :

04 68 85 87 40 - allomaje@cd66.fr